



Organisation
internationale
du Travail



Enterprise
Formalization

► Formalisation des entreprises: exigences en matière d'enregistrement, de fiscalité et de sécurité sociale pour les TPE

Résumé Thématique 3/2021





► Formalisation des entreprises: exigences en matière d'enregistrement, de fiscalité et de sécurité sociale pour les TPE

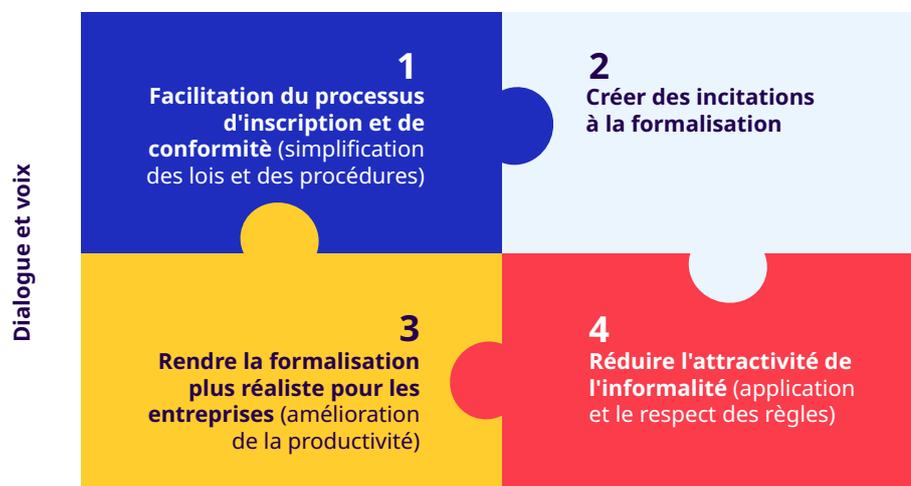
Ce document fait partie d'une série de notes de synthèse thématiques sur la formalisation des entreprises. La série décrit les mesures de promotion de la formalisation, conformément à la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015. Dans cette série, il est recommandé d'adapter soigneusement les stratégies de formalisation aux besoins et aux caractéristiques des entreprises, d'après une évaluation de la situation dans un pays ou une région particulière. Certains entrepreneurs de l'économie informelle seront en mesure de formaliser leur entreprise si un cadre juridique et réglementaire et des politiques publiques adéquats sont mis en place. D'autres, notamment les entrepreneurs dits « de subsistance », auront besoin d'une assistance, dans un premier temps, pour combler les déficits de travail décent avant de pouvoir évoluer vers une éventuelle formalisation. Les stratégies de formalisation des entreprises peuvent inclure des mesures visant à: faciliter l'enregistrement des entreprises et la mise en conformité avec la législation (par exemple, une législation et des procédures simplifiées); encourager la formalisation (grâce à des mesures incitatives et à la suppression des facteurs dissuasifs); mettre la formalisation à la portée de tous (en renforçant la productivité des entreprises); et rendre les activités informelles moins attrayantes (grâce au renforcement des mesures d'application et de conformité). Ces stratégies peuvent également inclure des réformes visant à inclure les petites unités économiques¹ dans le champ d'application de la législation. L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies de formalisation des entreprises reposent sur un processus de dialogue visant à identifier, examiner et traiter les contraintes qui affectent les entreprises informelles ciblées et font obstacle à leur formalisation.

Remerciements

Cette fiche thématique a été élaborée par l'unité des petites et moyennes entreprises de l'OIT en étroite collaboration avec l'unité des politiques sociales du Département de la protection sociale de l'OIT. Les auteurs remercient Kareem Bayo, Florence Bonnet, Philippe Marcadent, Virginia Rose Losada, Miguel Solana et José Luis Viveros pour leurs précieuses contributions. Les auteurs adressent un remerciement particulier à Emilie Lafore pour la relecture de ce document.

1 Dans ce contexte, le terme «unités économiques» comprend: a) les unités qui embauchent de la main-d'œuvre; b) les unités détenues par des particuliers travaillant à leur propre compte, soit seuls, soit avec le concours de travailleurs familiaux aidants; c) les coopératives et les unités de l'économie sociale et solidaire. Dans le présent document, le terme «unité économique» (y compris les travailleurs à leur propre compte qui ne comptent aucun employé) sera utilisé pour désigner une entreprise.

► Figure 1. Approche recommandée pour la formalisation des entreprises



Source: OIT, 2020.

Le Résumé Thématique n° 2/2021 intitulé *Formalisation des Entreprises : Simplifier et faciliter l'enregistrement des entreprises et les formalités de conformité réglementaire* identifie les moyens d'améliorer l'accès à l'information et d'éliminer les inefficiences dans la mise en œuvre des réglementations et législations connexes, afin de réduire les coûts monétaires et non monétaires liés à la mise en conformité pour les entreprises. Cependant, des études expérimentales montrent que ce type de simplification procédurale n'encourage à lui seul qu'un faible pourcentage d'entreprises à amorcer leur transition vers la formalité, et surtout celles qui ressemblent fortement à leurs homologues du secteur formel (Bruhn et McKenzie, 2013). Pour accentuer l'impact, les interventions doivent tenir compte du cadre législatif et réglementaire global dans lequel les petites entreprises évoluent, des charges fiscales et sociales, et de la valeur des prestations proposées en retour. Cette note thématique examine **le rôle des mécanismes dits de « premier échelon » – et les réformes en matière d'enregistrement des entreprises, de fiscalité ou de sécurité**

sociale qui peuvent être menées dans le cadre de ces mécanismes – pour mieux adapter les exigences réglementaires aux besoins et aux caractéristiques des très petites entreprises (TPE), y compris des travailleurs à leur propre compte. L'objectif principal consiste à faciliter et encourager la formalisation des entreprises.

Pourquoi faut-il introduire des mécanismes de « premier échelon » pour les TPE ?

Les exigences en matière de conformité réglementaire, y compris des charges fiscales et sociales trop lourdes entravent l'intégration des TPE dans l'économie formelle. Plusieurs publications de l'Organisation internationale du Travail², y compris le résumé thématique n° 2/2021 précédent intitulé *Formalisation des Entreprises : Simplifier et faciliter l'enregistrement des entreprises et les formalités de conformité*

2 Pour plus d'informations, voir: OIT, 2017 (chapitre 4); OIT, 2019 (chapitre 5); OIT, 2019a; OIT, 2019b; Ortiz *et al.*, 2019. Voir aussi l'ensemble de ressources stratégiques de l'OIT, intitulé *L'extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle: Enseignements tirés de l'expérience internationale*, disponible à cette adresse: <http://informaleconomy.social-protection.org>.

réglementaire expliquent que les formalités de création d'entreprises et de mise en conformité continue sont parfois fastidieuses, chronophages et coûteuses, et que les entrepreneurs peuvent rarement se permettre d'y consacrer du temps. Les formalités de création d'entreprises et les formalités de mise en conformité continue sont rarement adaptées à la taille et aux caractéristiques des petites entreprises, qui peuvent rarement prendre en charge les coûts monétaires et non monétaires liés à la formalisation. Par ailleurs, ces petites entreprises ont souvent du mal à remplir leurs obligations fiscales et sociales, conformément au principe des économies d'échelle (voir **encadré 1**). Les cotisations de la sécurité sociale sont calculées en pourcentage des salaires, ce qui augmente inévitablement les coûts fixes d'une entreprise formelle (et les coûts à court terme pour les employés), tandis que les bénéficiaires correspondants ne sont pas immédiatement quantifiables. Les impôts sur les sociétés (et, bien souvent, les cotisations de sécurité sociale des propriétaires d'entreprises) sont généralement calculés en pourcentage des bénéfices de l'entreprise. Pour les entreprises informelles, la formalisation implique donc une augmentation plus importante des coûts fixes par rapport aux coûts totaux (en raison des cotisations de sécurité sociale) et une diminution des bénéfices nets (en raison de l'impôt sur les sociétés), ce qui peut compromettre la viabilité de la TPE. En outre, le calcul des prélèvements fiscaux et sociaux est généralement complexe (il repose sur les marges de l'entreprise, la valeur ajoutée, les salaires des employés, et la rémunération en nature) et un entrepreneur est rarement capable de s'en charger sans faire appel à un prestataire de services externe. Dans la plupart des cas, les entrepreneurs sont obligés d'engager un comptable pour effectuer ces calculs ou, tout au moins, valider les

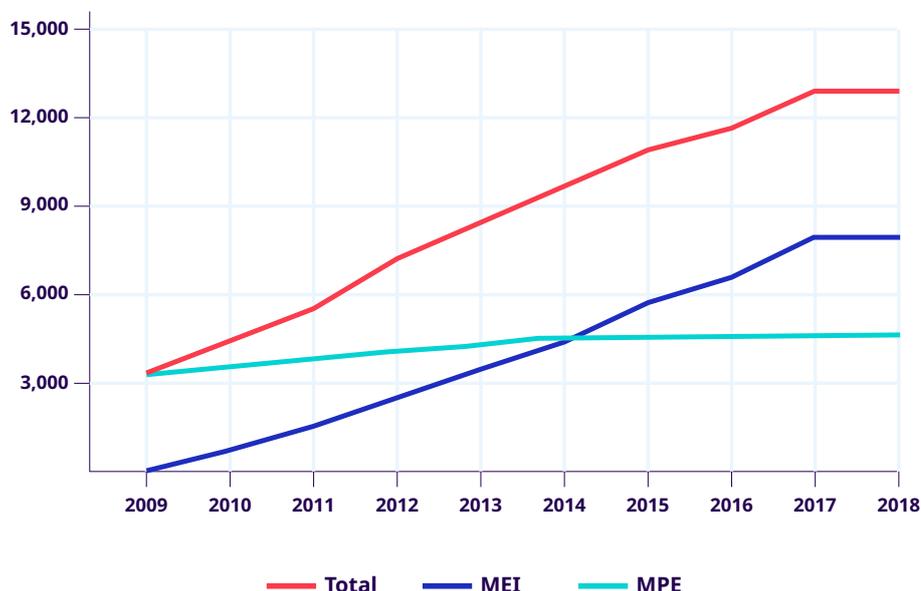
calculs qu'ils ont effectués eux-mêmes. Dans le cas des TPE, les obligations comptables sont très souvent hors de portée, soit parce que les entrepreneurs n'ont pas le temps ou les connaissances nécessaires pour faire leur propre comptabilité, soit parce qu'ils ne sont pas en mesure de payer les services d'un expert-comptable. Craignant la non-viabilité économique de leur entreprise, ces entrepreneurs choisiront plutôt de rester dans l'informalité ou de ne pas se conformer aux obligations fiscales et sociales.

Pour relever ces défis, les gouvernements peuvent réviser le cadre juridique et réglementaire afin de créer des mécanismes «de premier échelon» pour les entreprises qui répondent à des critères spécifiques. Les mécanismes dits «de premier échelon» tiennent compte du fait que les propriétaires de TPE ne disposent pas du temps, des ressources et du savoir-faire nécessaires pour respecter les exigences en matière de comptabilité. Ils ont besoin d'un mécanisme adapté à leur situation spécifique pour pouvoir respecter leurs obligations fiscales et sociales. L'objectif de ce type de mécanisme est de mettre la formalisation à la portée des TPE, au moyen de réformes juridiques et réglementaires, et de faciliter ainsi la mise en conformité, d'améliorer l'accès à la sécurité sociale pour les propriétaires d'entreprise et les travailleurs, et de créer des conditions propices à l'augmentation de la productivité. Ces mécanismes de « premier échelon » ciblent des entreprises qui remplissent certains critères d'éligibilité: elles doivent opérer dans un secteur économique spécifique, ne pas dépasser un seuil de chiffre d'affaires, ou ne compter qu'un nombre de salariés réduit. Ces mécanismes sont particulièrement pertinents lorsque les usagers apprécient les prestations de sécurité sociale offerts par le système, lorsqu'ils

► **Encadré 1 - Le principe des économies d'échelle**

Les économistes observent depuis longtemps qu'à mesure que les entreprises grandissent, leurs coûts fixes ont tendance à représenter une part décroissante de leurs coûts totaux. Selon ce principe, les marges d'une entreprise seront plus élevées que celles d'une petite entreprise, toutes choses étant égales par ailleurs. Les augmentations du volume des ventes se traduisent généralement par un bénéfice total plus élevé, puisque les bénéfices par unité sont multipliés par un plus grand nombre d'unités ou de services vendus. Cela signifie que les entreprises ont du mal à augmenter leurs marges et leurs bénéfices à moins de poursuivre une stratégie de croissance. Pour cette raison, les petites entreprises génèrent en moyenne des bénéfices inférieurs à ceux des plus grandes.

► Figure 2: Nombre total d'enregistrements au système de microentrepreneur individuel (MEI) et Micro et petites entreprises (MPE) (en milliers)



Source: OIT, 2019d.

sont sûrs de pouvoir bénéficier de ces prestations et lorsqu'ils considèrent que le système fiscal est équitable.

Les mécanismes de *monotaxe* (monotributo) de l'Uruguay et de l'Argentine³, le statut d'«*auto-entrepreneur*» en France et au Maroc, le statut de *microentrepreneur individuel* (MEI) au Brésil et le statut d'*entreprenant* au Bénin et dans les autres pays membres de l'OHADA⁴, sont tous des exemples de mécanismes de «premier échelon» pour les MPE⁵. La création de ce genre de mécanisme peut avoir un impact considérable sur le taux d'inscription des entreprises. Le Brésil a enregistré 7,7 millions d'inscriptions au système de MEI en 2018, tandis que près de 5 millions de MPE étaient inscrites au régime de la monotaxe (voir **figure 2**). Au Brésil,

les chiffres publiés par les autorités fiscales (*Receita Federal*) montrent que 11,2 millions de microentreprises étaient opérationnelles dans le pays (en novembre 2020)⁶.

Un autre type de mécanisme de «premier échelon» est celui de l'impôt forfaitaire. Grâce à ce système, les percepteurs n'ont plus besoin d'analyser la totalité des registres comptables, mais utilisent un indicateur de substitution pour estimer les obligations fiscales d'une entreprise (tel que les actifs, la superficie ou le nombre de salariés). L'imposition forfaitaire peut éliminer certaines exigences comptables et réduire la charge administrative pour les petites entreprises, mais la nature approximative des calculs peut conduire à des résultats inéquitables.

3 Ces mécanismes permettent un accès au régime général de sécurité sociale.

4 Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires.

5 Voir ici pour plus d'informations: OIT, 2018; OIT, 2019, chapitre 5; OIT, 2019a; OIT, 2019b; OIT, 2019d.

6 <http://www.portaldoempreendedor.gov.br/estatisticas>

► **Encadré 2: Le statut d'auto-entrepreneur au Maroc**

En 2015, le gouvernement du Maroc a créé le statut d'auto-entrepreneur, un mécanisme de «premier échelon» pour les travailleurs à leur propre compte. Ce statut fiscal et juridique permet aux travailleurs indépendants dont les revenus sont inférieurs à un certain seuil de s'inscrire au registre national des auto-entrepreneurs (au lieu du registre du commerce) et de formaliser leurs activités. Le groupe cible est constitué d'entrepreneurs débutants, d'étudiants, de formateurs professionnels, de chômeurs et d'opérateurs informels, ainsi que d'étrangers ayant une activité au Maroc.

Le seuil de revenus est de 500 000 dirhams (soit 52 000 dollars des États-Unis) pour les opérateurs économiques dans les industries de petite échelle, le commerce ou les activités artisanales et de 200 000 dirhams (environ 21 000 dollars des États-Unis) pour le secteur des services.

Les auto-entrepreneurs peuvent émettre des factures officielles, déclarer leurs revenus, payer des impôts, se mettre en conformité avec la législation et les réglementations sectorielles, et clôturer, transférer ou transformer leur entreprise. En échange, ils bénéficient des avantages suivants:

- ▶ des formalités de création ou de fermeture d'entreprise simplifiées;
- ▶ une réduction fiscale d'un pour cent pour les prestations de services et de 0,5 pour cent pour les activités industrielles, commerciales ou artisanales;
- ▶ une exonération de la TVA et une exonération temporaire des impôts sur les sociétés calculés sur la base du loyer des locaux commerciaux ou sur les actifs de l'entreprise;
- ▶ une exonération de l'obligation de soumettre des bilans comptables aux autorités fiscales;
- ▶ la possibilité d'émettre des factures conformes;
- ▶ une couverture sociale et médicale dès l'enregistrement en tant qu'auto-entrepreneur (en cours de préparation). Les décrets en cours permettront aux auto-entrepreneurs de bénéficier des mêmes dispositions légales que les autres entrepreneurs en matière d'assurance-maladie et de retraite; et
- ▶ en cas de faillite, les biens de l'auto-entrepreneur sont insaisissables.

Source: <http://ae.gov.ma/je-veux-devenir-auto-entrepreneur/avantages/>

► **Encadré 3: Études expérimentales au Bénin**

Accélérer l'impact des réformes grâce à la sensibilisation et l'accompagnement des petites entreprises. Même Lorsqu'elles montrent suffisamment d'intérêt à l'égard de la formalisation (y compris l'inscription au régime fiscal et au régime de sécurité sociale), les petites entreprises doivent encore bénéficier d'un accompagnement pour réussir à s'inscrire.

Une expérience menée par la Banque mondiale au Bénin montre clairement que l'adhésion à un statut simplifié (le statut d'entrepreneur) peut être renforcée par un service d'accompagnement, notamment:

une assistance dans le processus d'enregistrement, de remplissage des formulaires et de préparation des pièces justificatives (nommé «paquet A» dans le contexte de l'étude);

- ▶ une formation sur les obligations fiscales, comptables et financières et l'ouverture d'un compte bancaire («paquet B»); et
- ▶ des services d'intermédiation en cas de litiges entre l'entreprise et les autorités fiscales («paquet C»).

Les entreprises qui ont participé à l'étude ont été divisées en quatre groupes: un groupe de contrôle; un groupe traité (groupe 1) qui a bénéficié du paquet A; un groupe traité (groupe 2) qui a bénéficié des paquets A et B; et un groupe traité (groupe 3) qui a bénéficié des paquets A, B et C. Les résultats ont montré un taux de formalisation de 2,3 pour cent parmi le groupe de contrôle, alors que l'impact positif des paquets d'accompagnement a été de 9,6 pour cent pour le groupe 1; 13 pour cent pour le groupe 2; et 16,3 pour cent pour le groupe 3. En d'autres termes, la création de statuts simplifiés et les réformes juridiques et réglementaires requises pour réduire la charge fiscale et les cotisations sociales doivent aller de pair avec des mesures de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises, car celles-ci ont un impact significatif sur les taux de formalisation.

Source: Banque mondiale (2016).

Comment les mécanismes de « premier échelon » peuvent-ils appuyer la simplification des cotisations fiscales et sociales pour les TPE et faciliter l'accès aux prestations?

Les mécanismes de « premier échelon » qui facilitent l'inscription des entreprises sont souvent associés à des mécanismes de paiement simplifié. Ils peuvent également être associés à des mesures d'atténuation de la charge fiscale et des cotisations sociales pour les TPE. Comment faudrait-il concevoir ces réformes?

Il est possible de faciliter la mise en conformité avec le cadre législatif en créant des mécanismes de paiement simplifié. Le paiement des impôts et des cotisations sociales qui sont liés doit être adapté aux fluctuations des revenus et de la trésorerie des entreprises. La conception d'un mécanisme de « premier échelon » pour le paiement des impôts et des cotisations sociales des TPE présente trois grandes difficultés.

► La **première** consiste à déterminer le montant des impôts et des cotisations sociales que doit payer une petite entreprise pour intégrer l'économie formelle. Il importe également de tenir compte de la charge *totale* des impôts, des cotisations sociales et des redevances, car une série de taux peu élevés peut quand même représenter une somme considérable pour une entreprise. Lors de l'examen des taux d'imposition et des cotisations sociales, les décideurs politiques doivent garder à l'esprit que l'objectif premier des mécanismes de « premier échelon » n'est pas de maximiser la collecte des recettes, mais plutôt de faciliter la transition vers l'économie formelle et de promouvoir une culture de respect de la législation et de confiance à l'égard du système. La conception de ces mécanismes par les gouvernements doit chercher à minimiser les effets négatifs (tels que les pièges de la croissance, les relations d'emploi déguisées) sans perdre de vue les aspects positifs de ces mécanismes pour la société, comme la couverture sociale

pour les travailleurs et les entrepreneurs, le renforcement de la cohésion sociale et de la citoyenneté, la consolidation de l'État de droit et l'augmentation des recettes publiques.

► La **deuxième** difficulté concerne les modalités de calcul des impôts et des cotisations sociales. Pour résoudre ce problème, certains pays ont introduit une *taxe forfaitaire* nominale ou fait appel à un indicateur indirect des revenus, tels que la consommation d'électricité ou la superficie des terres dans le cas des agriculteurs (FMI, 1996). Dans d'autres cas, le calcul repose sur des données auxquelles les entreprises informelles peuvent facilement accéder, même quand les entrepreneurs ont des compétences limitées en matière de comptabilité et de tenue des registres. Les prélèvements doivent d'ailleurs être fondés sur les principes d'auto-évaluation et de déclaration sur l'honneur, selon lesquels les entrepreneurs eux-mêmes sont responsables de calculer et déclarer les montants dus. Ce format d'évaluation est moins invasif et envoie un message très important, à savoir que l'État est disposé à faire confiance aux entrepreneurs pour leurs déclarations (OIT, 2020). Il sera toutefois nécessaire d'effectuer des contrôles pour éviter les abus.

► La **troisième** difficulté consiste à concevoir des échéanciers de paiement des impôts et des cotisations sociales qui prennent en compte les flux de recettes souvent imprévisibles et les contraintes de trésorerie des TPE. Le paiement forfaitaire des impôts et des cotisations sociales et les sanctions appliquées en cas de non-paiement peuvent dissuader les entreprises informelles de s'inscrire. Les paiements à l'avance, basés sur les recettes prévues ou sur d'autres prévisions peuvent également avoir un impact négatif, car des sommes prélevées sur la promesse d'un remboursement futur augmente le besoin de fonds de roulement de l'entreprise. Les paiements doivent plutôt s'adapter automatiquement et en temps réel aux fluctuations des revenus de l'entreprise.

Les impôts et les mécanismes de «premier échelon»

La réduction des impôts et des cotisations sociales pour les petites entreprises peut encourager la formalisation, car elle rassure les entrepreneurs sur le fait que les paiements dus ne menaceront pas la viabilité financière de leur entreprise, et change les perceptions à l'égard du ratio coût-bénéfice de la formalisation. Compte tenu des difficultés susmentionnées, il importe de garder à l'esprit que l'inclusion des TPE dans le système fiscal ne doit pas avoir pour but principal de maximiser les recettes perçues. L'objectif principal doit plutôt consister à faciliter la transition des entreprises informelles vers l'économie formelle. Une approche consiste à appliquer le principe *de minimis*, qui repose sur l'idée que les coûts monétaires et non monétaires encourus par l'État pour percevoir les taxes auprès des TPE (en deçà d'un certain seuil de revenus) sont supérieurs aux recettes totales qui seraient perçues auprès de ces entreprises, et sont donc inutiles⁷. De nombreuses entreprises informelles à travers le monde sont suffisamment petites pour tomber sous le seuil théorique *de minimis*⁸. La taxation de ces entreprises pourrait générer des coûts administratifs élevés (car elles sont difficiles à identifier et à atteindre) et des recettes limitées. Toutefois, cela ne signifie pas que les autorités fiscales doivent les ignorer complètement. Il y a de bonnes raisons d'intégrer les entreprises informelles dans le système, même si les cotisations fiscales perçues auprès d'elles ne sont que nominales. **Premièrement**, l'élargissement de l'assiette fiscale peut créer une culture de conformité fiscale et renforcer l'engagement des grandes entreprises, qui sont plus disposées à respecter les règles si elles ont l'impression que chacun paie sa part. **Deuxièmement**, la mise en conformité en matière de fiscalité peut stimuler la croissance des petites entreprises, car elle leur permettrait d'émettre des factures pour les grandes entreprises qui l'exigent auprès de leurs fournisseurs, et les rendrait éligibles aux

appels d'offres publics. **Troisièmement**, la mise en conformité fiscale a des implications plus larges dans le domaine de la responsabilité politique, car les contribuables s'approprient plus spontanément les activités gouvernementales et sont donc plus susceptibles de s'engager dans les processus politiques. En d'autres termes, la fiscalité peut contribuer à établir une relation de confiance entre les entreprises et l'État.

Les entreprises informelles paient déjà certains impôts et effectuent des paiements informels, mais les mécanismes de «premier échelon» peuvent rendre le système moins régressif et réduire la charge que représente la formalisation pour ces entreprises. Il est erroné de croire que les entreprises informelles ne paient pas d'impôts. La **taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**, par exemple, est payée par le consommateur final d'un produit ou d'un service. Les entreprises formelles paient la TVA sur les intrants qu'ils achètent auprès de leurs fournisseurs, mais peuvent déduire ces montants de la TVA qu'ils collectent auprès de leurs clients avant de les transmettre au gouvernement. Les entreprises informelles doivent, elles aussi, payer la TVA sur leurs intrants, mais elles ne facturent pas la TVA à leurs clients et ne sont donc pas en mesure de récupérer ces montants (voir **figure 3**). Les entreprises sont par défaut traitées comme des consommateurs finaux et sont, par conséquent, obligées de payer la TVA. Les entreprises informelles, et surtout les commerçants des marchés ouverts ou les vendeurs ambulants, paient souvent des **taxes et redevances municipales** qui sont collectées sur une base quotidienne ou hebdomadaire. Dans le cas des petites entreprises informelles qui exercent une activité transfrontalière, il existe un type d'imposition qu'il est difficile d'éviter, à savoir les **droits de douane**. Dans une étude sur les petits commerçants transfrontaliers informels dans la région de l'Afrique australe, Peberdy *et al.* (2015) ont démontré que 37 pour cent des commerçants avaient payé des droits de douane aux pays importateurs pendant la durée de l'enquête (10 jours), soit 2 109 rands

7 Joshi *et al.*, 2014. *Taxing the Informal Economy*.

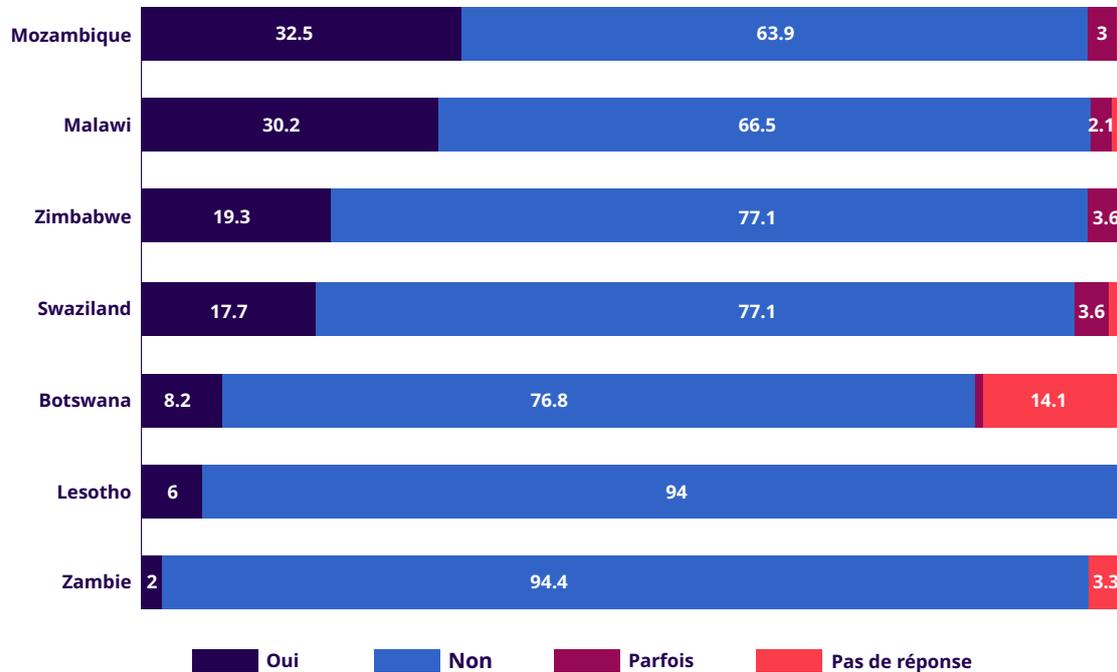
8 *Ibid.*

► **Tableau 1: Droits de douane payés par les petits commerçants transfrontaliers dans la région SADC, par pays et par poste-frontière**

Pays d'enquête et pays de destination	Pourcentage de commerçants transfrontaliers payant des droits de douane	Total des droits de douane payés (rands)	Moyenne droits de douane par commerçant transfrontalier
Botswana			
Afrique du Sud	94%	15,724	103,45
Zambie	28%	17,886	308,38
Zimbabwe	97%	29,721	73,75
<i>Total</i>	<i>78%</i>	<i>63,331</i>	<i>103,31</i>
Lesotho			
Afrique du Sud	0%	-	0,00
<i>Total</i>	<i>0%</i>	<i>-</i>	<i>0,00</i>
Malawi			
Tanzania	100%	140,582	895,43
Mozambique (Mwanza)	96%	33,228	678,12
Mozambique (Dedza)	100%	45,816	487,40
<i>Total</i>	<i>99%</i>	<i>219,627</i>	<i>732,09</i>
Mozambique			
Afrique du Sud	12%	-	-
Swaziland	2%	-	-
<i>Total</i>	<i>7%</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Swaziland			
Afrique du Sud (Oshoek)	36%	76,565	398,78
Afrique du Sud (Lavumisa)	6%	6,242	390,12
<i>Total</i>	<i>26%</i>	<i>82,807</i>	<i>398,11</i>
Zambie			
Zimbabwe	99%	31,648	152,89
Tanzania	99%	101,697	274,86
DRC	4%	34	3,78
<i>Total</i>	<i>75%</i>	<i>133,379</i>	<i>227,61</i>
Zimbabwe			
Afrique du Sud	0%	570	285,00
Zambie	1%	428	219,00
Mozambique (Mutare)	7%	1,514	52,21
Mozambique (Nyamapand)	7%	1,470	245,00
<i>Total</i>	<i>3%</i>	<i>3,954</i>	<i>101,38</i>
TOTAL	37%	3,754,154	2109,18

Source: Peberdy et al., 2015.

► **Figure 3: Proportion des petits commerçants transfrontaliers qui récupèrent la TVA payée sur leurs intrants auprès des autorités fiscales des pays exportateurs**



Source: Peberdy et al., 2015

au trésor public (soit une contribution annuelle de près de 315 millions de rands)⁹. Concernant les exportations, la plupart des commerçants se sont approvisionnés auprès de grossistes et de détaillants formels, payant ainsi des valeurs en TVA qui n'ont pas été récupérées à la frontière. Au Zimbabwe, les petits commerçants informels sont même assujettis à une double taxation: ils paient d'abord les droits de douane sur les marchandises, puis ceux qui ne peuvent pas prouver leur inscription au registre des entreprises doivent encore payer 10 pour cent sur la valeur des marchandises (voir [tableau 1](#)). Ce type d'imposition « indirecte » est souvent très régressif, car il n'est pas fondé sur un véritable calcul des bénéfices de l'entreprise ni sur la capacité à payer. Finalement, les entreprises sont souvent obligées d'effectuer des **paiements informels** pour maintenir leur

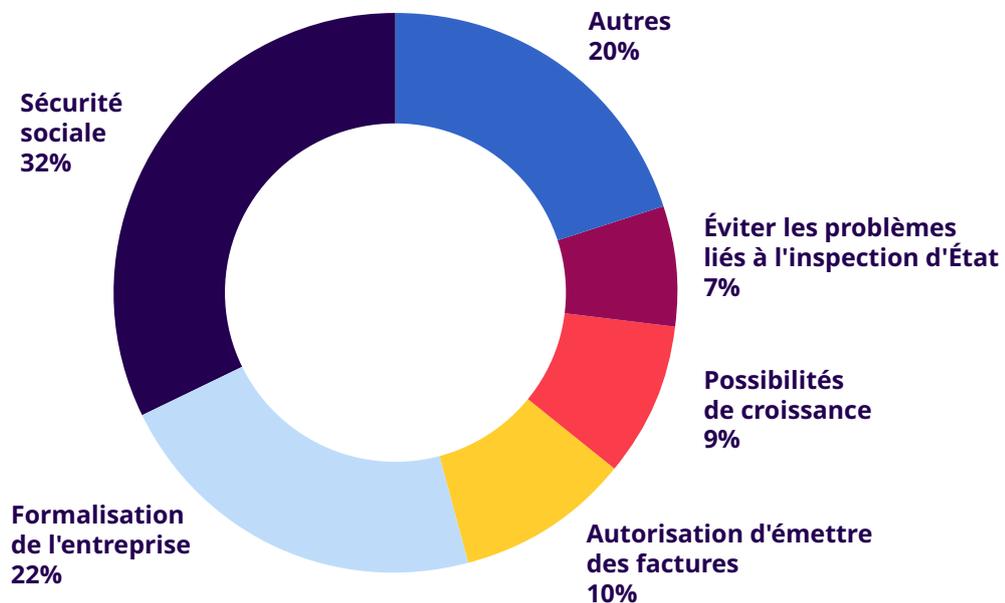
activité. Les mécanismes de «premier échelon» essaient d'améliorer la situation en exonérant les petites entreprises de certains impôts ou en réduisant le taux d'imposition d'autres, et contribuent ainsi à un système fiscal plus progressif dans tous les domaines.

Les cotisations sociales et les mécanismes de «premier échelon»

L'extension de la couverture sociale aux propriétaires d'entreprises en cours de formalisation et aux travailleurs va de pair avec la formalisation et doit donc être au cœur de tout mécanisme de «premier échelon». Dans la plupart des pays,

9 Taux de change moyen USD/ZAR en 2015: 12,5 ZAR.

► Figure 4: Les raisons qui incitent à l'enregistrement en tant que microentrepreneur individuel (MEI) au Brésil



Source: SEBRAE 2017.

au moins certains éléments de la protection sociale (assurance-maladie, assurance contre les accidents du travail, congés maternité, chômage et retraite) sont contributifs, c'est-à-dire que la couverture effective par le système dépend de la reconnaissance de l'entreprise en tant qu'entité juridique et du versement régulier de cotisations par les propriétaires d'entreprises et les travailleurs. Les entreprises informelles ne cotisent généralement pas au nom des salariés ni au nom des entrepreneurs, les privant ainsi de couverture sociale. Cette lacune en matière de protection sociale constitue un véritable défi, non seulement pour la réalisation du droit fondamental à la sécurité sociale pour les travailleurs, les entrepreneurs et leurs familles, mais aussi pour la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier la cible 1.3 visant à mettre en place des systèmes de protection sociale adaptés au niveau national pour tous, y compris des socles. Le déficit de cotisations sociales est la conséquence de nombreux facteurs: les propriétaires de petites entreprises informelles sont parfois dans l'incapacité de s'inscrire au système de sécurité sociale en raison de leur statut. Même quand ils sont en

mesure de formaliser leurs activités, ils ont du mal à se mettre en conformité avec les exigences en matière de sécurité sociale en raison de leurs faibles capacités administratives et financières, et de leur méconnaissance des régimes existants (OIT, 2019). Dans certains cas, le système lui-même est conçu de manière à exclure les petites entreprises: par exemple, les entreprises en deçà d'une certaine taille ou dans certains secteurs (agriculture) sont parfois explicitement dispensées de cotisations sociales. Les mécanismes de «premier échelon» peuvent régler ce problème en favorisant un meilleur accès aux services de sécurité sociale et en proposant ces services comme une incitation à la formalisation. Le mécanisme brésilien des microentrepreneurs individuels (MEI) prouve qu'une telle approche peut donner de bons résultats, puisque 32 pour cent des microentrepreneurs citent l'accès à la sécurité sociale comme principale motivation à s'inscrire (voir [figure 4](#) et OIT, 2019d).

Dans la mesure du possible, la création de mécanismes de «premier échelon» doit être accompagnée de réformes juridiques,

réglementaires et institutionnelles et d'un effort politique afin de garantir une couverture sociale adaptée aux travailleurs des TPE, ainsi qu'aux entrepreneurs et aux travailleurs à leur propre compte. Il existe plusieurs stratégies d'extension de la couverture sociale pour une population cible (OIT, 2019). Les formalités d'inscription à la sécurité sociale, le paiement des cotisations et la mise en conformité des entreprises peuvent être facilités et allégés grâce aux mesures décrites dans la note thématique n° 2/2021 *Formalisation des entreprises: Simplifier et faciliter l'enregistrement des entreprises et les formalités de conformité réglementaire*. L'extension de la couverture de sécurité sociale aux petites entreprises passera par la réduction ou l'élimination des seuls minimums établis dans la législation nationale (nombre d'employés, revenus) ainsi que par la simplification des formalités de mise en conformité pour ces entreprises. La formalisation des entreprises et l'accès à la sécurité sociale contributive impliquent un ajustement de la législation nationale et l'inclusion de catégories supplémentaires de travailleurs (y compris les

propriétaires d'entreprises), pour tenir compte de la diversité des statuts et, chez les salariés, des diverses modalités d'emploi telles que les contrats à temps partiel, le travail temporaire ou l'absence d'un contrat formel. Les cotisations fiscales et sociales peuvent être unifiées et regroupées en un seul paiement (monotaxe) pour permettre aux petites entreprises de comprendre et de prévoir plus facilement le montant total qu'elles devront verser à l'État (OIT, 2019d). Certains mécanismes de monotaxe réduisent également la charge financière des TPE, notamment grâce à un taux unifié inférieur à la somme des impôts et des cotisations sociales habituellement versée par les entreprises en dehors du mécanisme de «premier échelon». Cela dit, aucune de ces mesures ne peut être efficace si les propriétaires d'entreprises et leurs employés considèrent que les services de sécurité sociale sont de mauvaise qualité, insuffisants ou inadaptés à leurs besoins individuels. De même, il est possible que la méfiance à l'égard du système public ait un effet dissuasif sur l'adhésion à la sécurité sociale. Outre l'extension de la couverture de protection sociale, il importe donc

► Encadré 4: Viet Nam



Au Viet Nam, une étude montre que les entreprises ayant enregistré une hausse de leur couverture en matière de sécurité sociale de 10 pour cent entre 2006 et 2011 ont aussi enregistré une augmentation de leurs revenus par travailleur comprise entre 1,1 et 2,6 pour cent. Quant aux bénéfices, ils ont augmenté de 1,3 à 3 pour cent

Source: «Social security and firm performance: The case of Vietnamese SMEs», dans *International Labour Review* 2017.

► Encadré 5: Indonésie



En Indonésie, une étude basée sur les données des recensements de 2010 à 2014 démontre que la couverture des travailleurs par le système de sécurité sociale a un impact sur la performance des TPE. Une augmentation de 10 pour cent des dépenses de sécurité sociale s'est traduite par une hausse de 2 pour cent des recettes par travailleur. En outre, les entreprises n'ont enregistré aucune réduction de leurs bénéfices à la suite du renforcement de la couverture de la protection sociale (Source: OIT 2019f. To what extent is social security spending associated with better performance? A case study of small and medium-sized Indonesian enterprises).

Source: OIT (2019f). *To what extent is social security spending associated with better performance? A case study of small and medium-sized Indonesian enterprises.*

que les gouvernements poursuivent leurs efforts pour élargir la portée des prestations offertes et couvrir à la fois les risques à court terme et à long terme (par exemple, les prestations de maternité et de maladie, ainsi que l'assurance-chômage) et pour fournir des prestations et des services adéquats en parallèle de stratégies de formalisation des entreprises à court terme (OIT, 2019). Un système de sécurité sociale de qualité et complet, bien géré et adapté aux besoins de tous constitue une incitation importante à la formalisation des entreprises et doit être accompagné d'autres mesures (voir **figure 1**).

Il importe également d'informer les entrepreneurs des avantages, pour eux-mêmes et pour leurs employés, d'adhérer au système de sécurité sociale (OIT, 2019; OIT 2019e). En raison d'un manque de sensibilisation et d'information, ou de l'absence de services de qualité, les entreprises informelles ne mesurent pas toujours la valeur de la couverture de sécurité sociale pour elles-mêmes et leurs travailleurs ou ont parfois le sentiment que les coûts l'emportent sur les avantages. Les coûts monétaires de l'inscription et le coût récurrent des cotisations sociales sont les principaux obstacles, mais les entrepreneurs sont parfois dissuadés par d'autres facteurs susceptibles d'entraîner des coûts non monétaires: les procédures administratives d'inscription, le paiement des cotisations et les formalités à accomplir pour accéder aux prestations sont parfois difficiles à comprendre; ou la valeur monétaire globale de ces prestations n'est pas toujours claire pour l'entrepreneur, en raison de calculs sous-jacents complexes. En ce qui concerne la sécurité sociale pour les travailleurs, il est parfois difficile pour un entrepreneur d'en saisir les avantages indirects pour son entreprise. Les prestations de la sécurité sociale contribuent au bien-être et à la santé des travailleurs, et par-là même à la productivité. Elles contribuent à l'amélioration de l'accès aux soins de santé et à la réduction de l'absentéisme et du roulement du personnel. Ces impacts sont bien documentés, mais ne sont pas nécessairement évidents pour les entrepreneurs. L'assurance sociale importe aussi du point de vue de la gestion des risques: une couverture basée sur des petites cotisations prévisibles permet à l'entrepreneur d'éviter de déboursier de grosses sommes en cas de crise, par exemple en cas de problème de santé ou d'accident. De nombreux entrepreneurs

informels versent des sommes importantes pour couvrir les coûts des soins de santé pour eux-mêmes et leurs travailleurs en cas de problème, ce qui peut créer des problèmes de liquidité et mettre en péril la viabilité de l'entreprise. Le fait de verser régulièrement des petites cotisations plutôt que de grosses sommes en cas d'urgence permet à l'entreprise de mieux gérer ces risques. Les stratégies de formalisation des entreprises doivent donc inclure des campagnes de sensibilisation à la sécurité sociale et des formations connexes pour les entrepreneurs (OIT, 2019), y compris sur les caractéristiques spécifiques du système national, mais aussi sur son rôle plus général dans la stimulation de la productivité.

Éviter les risques les plus répandus associés aux mécanismes de «premier échelon»

Les mécanismes de «premier échelon» doivent permettre d'éviter des risques bien connus, notamment les pièges de la croissance, les déficits fiscaux et l'emploi déguisé, tout en encourageant la transition des TPE vers les règles et les procédures formelles (OIT, 2019). Dans un premier temps, les mécanismes de «premier échelon» qui proposent un taux d'imposition et des cotisations sociales plus faibles doivent se baser sur une évaluation de la capacité contributive de l'entreprise et de ses employés. Pour les entreprises qui ont une capacité contributive limitée, il faudra éventuellement subventionner les services proposés ou offrir des prestations non contributives complémentaires, financées par les recettes fiscales de l'État, afin de réduire la charge des impôts et des cotisations sur l'entreprise. Cette approche comporte des risques; les TPE qui ont récemment complété la transition vers l'économie formelle peuvent facilement se retrouver «coincées» dans le système de premier échelon, et éviter délibérément de passer au système général pour ne pas avoir à en subir les conséquences financières. Dans le même temps, cela peut créer un passif de plus en plus lourd dans les comptes nationaux, qui doit être subventionné par les gouvernements et les contribuables et peut rapidement devenir insoutenable

à long terme, surtout si les subventions sont élevées. Il est donc impératif de bien concevoir les mécanismes de «premier échelon», les régimes fiscaux et les régimes de sécurité sociale. Le statut d'informalité d'une unité économique ne doit pas être un critère d'éligibilité, au risque de créer une incitation perverse à rester dans l'économie informelle ou à sortir de l'économie formelle pour pouvoir bénéficier du mécanisme. Il existe d'autres critères pour mesurer la capacité contributive limitée d'une entreprise, notamment le niveau des revenus ou des mesures indirectes de la pauvreté ou de la vulnérabilité. Les mécanismes de «premier échelon» doivent également comporter une stratégie de sortie pour encourager les TPE à passer au régime formel, ce qui se traduit par une augmentation des recettes publiques à long terme. Cette stratégie de sortie doit être développée en collaboration avec les représentants des entreprises et publiée dès le départ, faute de quoi elle sera perçue comme une ruse et minera la confiance du public à l'égard du système. En outre, il importe d'intégrer des mesures de sauvegarde dans le système, pour veiller à ce que les grandes entreprises n'en abusent pas et licencient leurs employés officiels pour les réembaucher par la suite en tant que sous-traitants à leur propre compte. Cette pratique frauduleuse leur permettrait de bénéficier de taux d'imposition et de cotisations sociales réduits; elle est parfois qualifiée de faux travail indépendant.

Quel est le rôle des organisations des employeurs et des travailleurs dans les régimes fiscaux et les régimes de sécurité sociale de «premier échelon»?

Les organisations d'employeurs et de travailleurs peuvent contribuer à la création et à la promotion de régimes de «premier échelon» pour s'assurer de l'adhésion des petites entreprises. Les organisations d'employeurs et de travailleurs peuvent participer à l'amélioration de la conception des régimes de «premier échelon». Une fois que les réformes sont mises en œuvre, les organisations d'employeurs et de travailleurs peuvent également proposer des services d'appui

aux petites entreprises et aux travailleurs à leur propre compte pour faciliter leur transition vers l'économie formelle grâce au nouveau régime. Le dialogue social permettra aussi d'évaluer la réussite des réformes, de prendre note des ajustements nécessaires et de formuler des recommandations en s'appuyant sur l'expérience. Durant ce processus, les organisations d'employeurs et de travailleurs doivent garder à l'esprit qu'ils représentent aussi les entreprises et les travailleurs du secteur informel qui font l'objet de la stratégie de formalisation. Ces acteurs de l'économie informelle doivent pouvoir être entendus dans le cadre du processus de conception et de suivi des politiques, des réformes et des mesures d'appui en vue de leur formalisation.

Les organisations d'employeurs et de travailleurs ont un rôle à jouer dans la gouvernance des régimes de fiscalité et de sécurité sociale de «premier échelon».

Ces mécanismes de premier échelon proposent parfois des taux d'imposition et de cotisations sociales réduits, en fonction de la taille de l'entreprise. Dans ce cas, les entreprises qui ne correspondent plus aux critères du régime peuvent être tentées d'en profiter indûment et de manière frauduleuse. Par exemple, les entreprises ayant dépassé le plafond établi pour bénéficier du régime de «premier échelon» peuvent présenter de fausses déclarations d'activités ou de chiffre d'affaires, pour s'assurer de continuer à remplir les critères d'éligibilité. Les grandes entreprises peuvent se subdiviser en unités plus petites, afin de respecter les seuils et de continuer à bénéficier de taux préférentiels. Comme susmentionné, certaines entreprises ont également utilisé les mécanismes de «premier échelon» pour maintenir des relations d'emploi déguisées et porter atteinte aux droits des travailleurs, en licenciant leurs employés pour les réengager par la suite en tant que sous-traitants à leur propre compte. La conception de ces régimes doit être soignée pour éviter les effets négatifs (OIT, 2019) et les organisations d'employeurs et de travailleurs ont toute leur importance dans les processus de conception et de surveillance. Les organisations de travailleurs peuvent mettre en place des systèmes d'alerte pour les travailleurs, leur permettant d'alerter les autorités chaque fois qu'une entreprise est soupçonnée d'avoir recours à du travail dissimulé ou à d'autres activités frauduleuses. Les organisations d'employeurs peuvent conseiller les

► Encadré 6: République démocratique du Congo



En 2015, la République démocratique du Congo a mis en œuvre une réforme qui a unifié le paiement des impôts et des cotisations à la sécurité sociale pour les propriétaires d'entreprise.

Avant cette réforme, les entreprises devaient traiter séparément avec différents organismes gouvernementaux, notamment l'Institut national de sécurité sociale (INSS), la Direction générale des impôts (DGI), l'Institut national de préparation professionnelle (INPP) et l'Office national de l'emploi (ONEM). Il était difficile pour ces institutions de contrôler la cohérence

de ces paiements et de détecter des fausses déclarations.

L'INSS, la DGI, l'INPP et l'ONEM ont maintenant signé un protocole d'accord qui leur impose de diffuser les informations sur les employeurs enregistrés et d'harmoniser le calcul des impôts et des cotisations de sécurité sociale.

La DGI est chargée de recevoir les paiements et de redistribuer la part correspondante à l'INSS. Les entreprises traitent exclusivement avec la DGI pour toutes les questions liées à la fiscalité et à la sécurité sociale, grâce au nouveau système de guichet unique.

La réforme a permis à l'INSS d'augmenter ses recettes: de 284 milliards de francs congolais 18 mois précédant la réforme, elles sont passées à 327 milliards de francs congolais au cours des 18 mois suivants (soit une augmentation des recettes de 15,11 pour cent).

Source: OIT (2018). *Initiatives de la Promotion de la Formalisation des Entreprises et leurs Travailleurs en Afrique.*

► Encadré 7: Brésil



Un des mécanismes de «premier échelon» les plus connus est le *Simples Nacional*, qui a été développé au Brésil dans les années 1990 et 2000. Ce régime (et l'une de ses sous-composantes, le régime des microentrepreneurs individuels ou MEI) est réputé avoir encouragé l'enregistrement de 7,7 millions de microentrepreneurs individuels et de 5 millions de micro et petites entreprises (MPE) depuis sa création jusqu'en 2018 (et 10,4 millions de microentrepreneurs individuels jusqu'à juillet 2020). Plusieurs microentreprises autrefois informelles ont évoqué l'accès à la sécurité sociale, la formalisation de l'entreprise et l'autorisation d'émettre des

factures comme principaux facteurs de leur formalisation, et 78 pour cent ont déclaré avoir enregistré une augmentation des ventes après formalisation.

La mise en place d'une structure de gouvernance capable d'unifier les cotisations fiscales et sociales sur les trois niveaux de la structure gouvernementale brésilienne n'a pas été facile. Elle a nécessité la création d'un comité de gestion (le *Comitê Gestor do Simples Nacional*) composé de représentants du gouvernement fédéral, des États et des municipalités, pour coordonner la réglementation et l'élaboration des politiques et assurer une plus grande cohérence pour les entreprises.

Malgré sa réussite, le régime a fait l'objet de certaines utilisations abusives, notamment: de fausses déclarations d'activités ou de chiffre d'affaires pour garantir l'éligibilité d'une entreprise; de l'utilisation du système pour maintenir des relations de travail déguisées; et de subdivision (ou «division horizontale») des entreprises pour éviter le dépassement de seuils. Le régime a également relevé les seuils maximaux et réduit les cotisations minimales (de 11 pour cent du salaire minimum à 5 pour cent), ce qui a eu un effet de distorsion et un impact négatif sur la progressivité et la durabilité du système. Cela montre à quel point le travail d'élaboration de ces mécanismes est fondamental.

Source: OIT (2019d). *Simples Nacional: Monotax Regime for Own-Account Workers, Micro and Small Entrepreneurs.* Genève.

► Encadré 8: Les mécanismes de monotaxe: simplification des procédures de paiement

Dans bien des pays, les obligations en matière d'impôts et de cotisations exigent des paiements divers à différents sous-systèmes à différents niveaux du gouvernement (municipal, régional et étatique) et à différentes institutions de sécurité sociale. Souvent, les méthodes de calcul et les calendriers de paiement sont différents. La combinaison de différentes cotisations en un seul paiement simplifié facilite donc le processus de paiement.

En **Argentine**, les cotisants au régime de la monotaxe (*monotributo*) peuvent effectuer un seul paiement au lieu de verser des cotisations à quatre systèmes différents. Les paiements doivent être effectués avant le 20 de chaque mois, en espèces, en ligne, par carte de crédit ou de débit. Les cotisants ne sont pas obligés de remplir une déclaration de TVA et d'impôts, ou de tenir un registre comptable. Ils doivent effectuer tous les quatre mois une auto-catégorisation dans l'un des 11 groupes de cotisants. Cette déclaration est ensuite soumise à vérification par l'entité responsable.

Au **Brésil**, les entreprises peuvent déposer une seule déclaration fiscale annuelle simplifiée au lieu des diverses déclarations fiscales et de sécurité sociale qu'elles devaient présenter auparavant, auprès des autorités municipales, étatiques et fédérales. Au lieu de payer chaque impôt ou cotisation séparément et selon des méthodes de calcul et des calendriers de paiement différents, les contribuables versent un montant unique par l'intermédiaire du *Plano Simples*.

En **Uruguay**, les petites entreprises qui entrent dans la catégorie des cotisants *monotributo* peuvent choisir entre le paiement d'une monotaxe sur les revenus générés par leurs activités ou le paiement de cotisations ordinaires de sécurité sociale et d'impôts classiques. Les cotisations du système de monotaxe sont collectées par l'Institut uruguayen de sécurité sociale (BPS), qui transfère la part d'impôt à l'autorité fiscale et utilise la part de cotisation pour financer les prestations de sécurité sociale des affiliés au régime et leurs familles.

Source: OIT (2019, p. 130). *World Solidarity (WSM)*. 2016. *Amussol: informal workers have access to social security in the Dominican Republic! - Thematic Report Latin America • N° 2*.

► Encadré 9: Conventions d'assurance collective avec les agriculteurs



Au Costa Rica, les travailleurs indépendants, y compris les agriculteurs, peuvent adhérer à des organisations et conclure des accords d'assurance collective avec le système de sécurité sociale depuis 1984. Pour s'inscrire, l'organisation doit déposer une demande auprès du système de sécurité sociale, accompagnée de documents prouvant sa personnalité juridique et son numéro d'associé. Après l'accréditation de l'organisation, la procédure de négociation commence. Seuls les travailleurs à leur compte et ceux qui exercent des activités conformes à la nature de l'organisation peuvent y participer. L'organisation négocie également les cotisations de

groupe avec le conseil d'administration. Elle est chargée de collecter les cotisations préalablement négociées auprès des assurés et de les transférer, assorties d'un rapport mensuel, à l'institution de sécurité sociale (*Caja Costarricense de Seguro Social (CCSS)*).

Le conseil d'administration de la CCSS est chargé d'établir les orientations générales, d'approuver les augmentations des barèmes de cotisation et de régler les cas de force majeure. Les titulaires de conventions collectives bénéficient des mêmes droits que ceux établis pour les travailleurs salariés. Les niveaux de cotisation sont fixés en fonction de l'activité productive spécifique exercée par les travailleurs inscrits de l'organisation et en fonction de la capacité contributive du groupe inscrit. Ils sont établis sur la base de revenus de référence spécifiques et réguliers pour certains membres, plutôt que selon des catégories de revenus comme dans le cas de l'enregistrement individuel. Au sein d'une même organisation, différents barèmes de contribution sont établis pour les membres individuels. L'organisation décide elle-même du barème le mieux adapté aux revenus de la personne, et des inspecteurs effectuent périodiquement des vérifications. Ce mécanisme a eu un impact favorable sur le développement rural au Costa Rica, en particulier pour les travailleurs organisés à leur propre compte dans le secteur agricole et pour les agricultrices.

Source: OIT (2019). *Extending social security to workers in the informal economy - Lessons from international experience*. Genève (encadré 5.25).

gouvernements sur les critères d'éligibilité, pour garantir que les régimes de premier échelon sont bien ciblés et que les grandes entreprises ayant des capacités contributives suffisantes restent dans le régime général. Les organisations d'employeurs peuvent également utiliser leurs réseaux pour mettre en place un système de surveillance des pratiques déloyales, et ainsi préserver des conditions de concurrence équitables pour les petites comme pour les grandes entreprises. Les devoirs susmentionnés des organisations d'employeurs et de travailleurs ne sont pas exhaustifs. En effet, il convient de répondre aux enjeux en matière de gouvernance que présentent les régimes de «premier échelon», et de s'assurer que leur objectif final est bien atteint, à savoir l'intégration des TPE dans le système général de fiscalité et de sécurité sociale.

Dans certains cas, les organisations de travailleurs peuvent également faciliter le recouvrement des impôts et des cotisations sociales.

Entre 1987 et 2003, l'administration ghanéenne a utilisé la technique de taxation de groupements identifiables (IGT, *Identifiable Grouping Taxation*) ou «fiscalité de groupe» pour collecter les cotisations fiscales auprès des acteurs de l'économie informelle¹⁰. Le dispositif a d'abord été testé sur l'Union des transporteurs routiers privés du Ghana avant d'être étendu à trente-deux autres associations issues de différents sous-secteurs de l'économie informelle. La fiscalité de groupe délègue la responsabilité du recouvrement des impôts¹¹ à une organisation qui représente les contributeurs cibles, en échange d'une part des recettes collectées. Ce mécanisme ghanéen (IGT) a été bénéfique pour les associations et leurs membres: le paiement des taxes leur a conféré une légitimité et les a protégés du risque de pénalisation par les forces de l'ordre. À long terme, l'expérience crée une culture de conformité fiscale et facilite la progression vers un régime fiscal forfaitaire sans

résistance de la part des entreprises. La collaboration entre le gouvernement et les acteurs informels, y compris des associations bien gérées qui avaient obtenu la confiance de leurs membres, a facilité l'inclusion des entreprises informelles dans le système de fiscalité et de sécurité sociale. Le régime est adapté aux réalités du secteur informel et offre suffisamment d'avantages aux entreprises informelles pour s'assurer de leur adhésion.

Les accords d'enregistrement collectif peuvent aider à dépasser les enjeux de l'extension de la couverture sociale et faciliter les procédures administratives, par l'intermédiaire des organisations de travailleurs qui agissent entre les travailleurs et les institutions de sécurité sociale. Ces accords permettent aux travailleurs à leur propre compte de bénéficier d'une protection sociale grâce à des systèmes d'assurance collective, à condition d'appartenir à une organisation (syndicat, coopérative ou association de producteurs ruraux) capable d'agir en tant que partenaire efficace dans le cadre d'un tel accord. Généralement, l'organisation est chargée de regrouper et d'enregistrer les travailleurs, et de collecter auprès de ses membres les cotisations préalablement négociées, qu'elle transfère ensuite à l'institution d'assurance sociale. Elle travaille en coopération avec l'institution publique responsable de la gestion du régime d'assurance sociale. De cette manière, les procédures d'enregistrement et de paiement sont organisées et conduites par l'organisation, et ses membres bénéficient ainsi des prestations accordées par l'assurance sociale. Pour les travailleurs, cela signifie que les procédures sont simplifiées et les coûts de l'administration de la sécurité sociale réduits. Des pays comme l'Équateur (régime d'assurance des paysans), le Costa Rica, l'Argentine et la Colombie ont mis en place un système d'enregistrement collectif dans le cadre des régimes publics d'assurance sociale (OIT, 2019).

10 Joshi, Prichard & Heady (2014) *Taxing the Informal Economy*.

11 Au Ghana dans les années 1980 et 1990, l'Union des transporteurs routiers privés du Ghana (GPTRU) a consulté l'administration fiscale du pays et négocié auprès d'elle la réforme du système de taxe forfaitaire – selon laquelle une somme forfaitaire prédéterminée est collectée par l'administration fiscale quand il est impossible de calculer les impôts sur les revenus dus par des acteurs du secteur informel. Les réformes comprenaient également la création de l'IGT, une forme d'imposition des associations qui implique la participation des associations du secteur informel en tant qu'agents de recouvrement des impôts. Ces groupes – et plus particulièrement le GPTRU – perçoivent les impôts auprès de leurs membres sur une base quotidienne ou hebdomadaire afin de réduire la charge des membres à faible revenu devant payer des sommes forfaitaires importantes. Les associations perçoivent aussi une part de 2,5 pour cent de la collecte (Christian Aid, 2011).

Références et lectures complémentaires

Banque mondiale (2016). *Can Enhancing the Benefits of Formalization Induce Informal Firms to Become Formal? - Experimental Evidence from Benin*, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/25704>

Bellon, Matthieu, Jillie Chang, Era Dabla-Norris, Salma Khalid, Frederico Lima, Enrique Rojas, and Pilar Villena (2019). *Digitalization to Improve Tax Compliance: Evidence from VAT e-Invoicing in Peru*. 19/231. Document de travail du FMI. Washington: Fonds monétaire international.

Bruhn, Miriam and McKenzie, David (2013). *Entry Regulation and Formalization of Microenterprises in Developing Countries*. World Bank Policy Research Working Paper 6507, juin 2013.

Christian Aid (2011). *Taxing Ghana's Informal Sector: The Experience Of Women* - Christian Aid Occasional Paper Number 7

Fonds monétaire internationale, Fonds monétaire internationale - FMI (1996). *Tax Law Design and Drafting. Volume 1*. Victor Thuronyi, ed. (Chapter 12, Presumptive Taxation).

Gaspar, Vitor, Sanjeev Gupta, et Carlos Mulas-Granados (2017). *Fiscal Politics*. Washington: Fonds monétaire international.

Joshi, A; Prichard, W; Heady, C. (2014). «*Taxing the Informal Economy: The Current State of Knowledge and Agendas for Future Research*», dans *The Journal of Development Studies*, Vol. 5, No.10, pp. 1325 – 1347.

Organisation internationale du Travail (2014). *Policies for the formalization of micro and small enterprises in Brazil*. FORLAC Programme for the promotion of formalization in Latin America and the Caribbean.

_____. 2017. *World Social Protection Report 2017-19: Universal Social Protection to Achieve the Sustainable Development Goals*. Genève.

_____. 2018. *Initiatives de la Promotion de la Formalisation des Entreprises et leurs Travailleurs en Afrique*. Genève.

_____. 2019. *Extending Social Security Coverage to Workers in the Informal Economy: Lessons from International Experience*. Genève.

_____. 2019a. *Extending social security to workers in micro and small enterprises - Lessons from international experience - Issue Brief No. 2/2019*.

_____. 2019b. *Extending social security to the self-employed: Lessons from International Experience - Issue Brief No. 4/2019*.

_____. 2019c. *Extending social protection to workers in the informal economy: Key lessons learned from international experience - Issue Brief No. 1/2019*.

_____. 2019d. *Simple National: Monotax Regime for Own-Account Workers, Micro and Small Entrepreneurs*. Genève.

_____. 2019e. *Extending Social Security to Workers in the Informal Economy: Information and Awareness*. Issue Brief 5. Genève. <https://www.social-protection.org/gimi/ShowResource.action?id=55730>.

_____. 2019f. *To what extent is social security spending associated with better performance? A case study of small and medium-sized Indonesian enterprises*. Genève.

Ortiz, Isabel, Anis Chowdhury, Fabio Durán Valverde, Taneem Muzaffar, et Stefan Urban (2019). *Fiscal Space for Social Protection: A Handbook for Assessing Financing Options*. Genève.

World Solidarity (WSM) (2016). *Amussol: informal workers have access to social security in the Dominican Republic! - Thematic Report Latin America • N° 2*.

Formalisation des Entreprises : Une Introduction

Résumé Thématique No 1/2021

**Formalisation des Entreprises : Simplifier et faciliter
l'enregistrement des entreprises et les formalités de conformité
réglementaire**

Résumé Thématique No 2/2021



**Formalisation des entreprises: exigences en matière
d'enregistrement, de fiscalité et de sécurité sociale pour les TPE**

Résumé Thématique No 3/2021



Photo de couverture: © monkeybusinessimages / iStockphoto